

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - HEBRAS TP

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2021-2022 de la commission du 13 décembre 2021 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3021-2 et L3021-3.

Vu le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par décision communale le 16 mai 2021 et l'annexe de ce règlement relative à la mise en œuvre du SROSC concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.

Vu la délibération n°74 du 18 décembre 2020 portant sur l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises sur son territoire et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du SROSC concernant l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique.

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par HEBRAS TP le 6 novembre 2023.

Vu l'avis simple de la commission mis en date du 6 janvier 2024.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le statut d'acteur du secteur informatique et des logiciels en milieu métro-éco du pays de la Vallée de la Vienne et de la Vallée de la Creuse.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 10 000 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est inférieur à 10 000 € HT en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000 € x 50 % = 5 000 €.

DÉCISION

Attribue à HEBRAS TP dont le siège est situé 27 allée des Gravilles - 87 260 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement prévoyant les modalités de versement, à transmettre avec HEBRAS TP ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Chaque versement des dépenses HT éligibles est soumis au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 15 février 2024.

Le Président de Limoges Métropole,

Signature
Date
Lieu

Signature
Date
Lieu

Publié le 20 février 2024

Cette décision sera également l'objet d'une notification auprès de l'Ordre des

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - HEBRAS TP

1 DOCUMENT - Publié le 20 Février 2024



DEC_ECO_25013_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_HEBRAS_TP.pdf
(.pdf, 110,9 Ko)



TÉLÉCHARGER